

République Française  
**Commune de**  
**GRESSWILLER**  
(Département du Bas-Rhin)



# Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal **19**  
Nombre de Conseillers  
en exercice **19**  
Nombre de Conseillers  
présents ou représentés **18**

**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 08 juin 2015**  
**Sous la Présidence de :**  
**Monsieur Pierre THIELEN, Maire**

## Membres présents. :

**Mmes et MM. les Adjoints:** Jean-Sébastien SCHELL – Nilangela KREMPP – Julien MULLER –  
Danielle BALDENSPERGER

**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** – Véronique EPP – Dominique ERNENWEIN –  
Christel FLICK – Christian FRIEDRICH -Corinne HEIDMANN - Sandrine  
HIMBERT – Martin KLOTZ – Laurent LAMORY – Fabienne MUCKLI –  
Martine OBSER – Michel REMINIAC –Jean-Marc ROOS-OBERLE -  
Marie-Paule SCHMITT.

## Membres absents excusés :

**M.** Gérard DIOM, Conseiller Municipal,

**Point 1 : Personnel communal : création de poste :**  
N° 38/15.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la nécessité de recruter temporairement un agent contractuel permettant de faire face à un surcroit de travail occasionnel au niveau du service administratif,

**Après en avoir délibéré**  
**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1 de créer un poste non permanent** d'attaché territorial contractuel à raison de 8 heures par semaine (8/35<sup>ème</sup>) avec effet immédiat selon les conditions de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et le régime indemnitaire se rapportant à ce grade.
- 2 - de transmettre la présente à :**
  - Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Madame la Trésorière de Mutzig.

**Point 2 : Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de**  
N° 39/15. **marchés de fournitures d'électricité**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité ;

Toute correspondance est à adresser à M. le Maire de la Commune de GRESSWILLER  
Place de la Mairie – 67190 – GRESSWILLER

☎ : 03.88.50.00.29. - 📠 : 03.88.48.77.81. Adresse e-mail : [mairie@gresswiller.fr](mailto:mairie@gresswiller.fr)

VU la loi dite « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME du 7 décembre 2010 portant suppression des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU le code de l'énergie, et notamment son article L. 337-9 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics, notamment son article 8 ;

**CONSIDERANT** dès lors la nécessité de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité dans le cadre défini par le Code des Marchés Publics ;

**CONSIDERANT** que la Commune a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et est ainsi concernée à ce titre ;

**ESTIMANT** judicieux de recourir à la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et les différentes Collectivités Locales de son territoire pour engager les opérations de mise en concurrence en ce sens ;

**CONSIDERANT** que ce dispositif est susceptible d'apporter plus d'efficacité et a fortiori d'obtenir de meilleurs tarifs ;

**CONSIDERANT** que la procédure du groupement de commandes permet de répondre à ces objectifs ;

**CONSIDERANT** que des marchés ou des accords-cadres sont adaptés pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif ;

**ESTIMANT** opportun de confier la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

**CONSIDERANT** l'intérêt que présente pour la Commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes à ce titre pour la passation des marchés de fourniture d'électricité ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré**

**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

1. **d'adhérer** au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, auquel participeront les collectivités locales suivantes :
  - les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
  - la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
  - le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
  - les C.C.A.S. concernés des Communes membres,
  - le SIVU du Collège de MUTZIG,
  - le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE,
2. **d'entériner** la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité, dans les formes et rédaction proposées,
3. **de donner mandat** à Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes Délégués pour signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la Commune à participer à chaque marché public,
4. **d'accepter** que la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

Toute correspondance est à adresser à M. le Maire de la Commune de GRESSWILLER  
Place de la Mairie – 67190 – GRESSWILLER

☎ : 03.88.50.00.29. - 📠 : 03.88.48.77.81. Adresse e-mail : mairie@gresswiller.fr

5. **de donner mandat** au Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres à intervenir dont la Commune sera partie prenante,
6. **de s'engager à exécuter**, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante, à régler les sommes dues, et à les inscrire préalablement au budget,
7. **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes Délégués à signer la convention tripartite Commune/Fournisseur/Recettes des Finances relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses d'énergie.

**Point 3 : Achat d'un cadeau le jubilé du Père Robert**  
N° 40/15.

**Le Conseil Municipal,**

OUÏE l'exposé de M. le Maire précisant au Conseil Municipal que dans le cadre du jubilé du Père Robert œuvrant dans nos différentes paroisses, il a été convenu de lui attribuer un bon d'achat lui permettant d'acquérir un portable auprès de CORA à Dorlisheim,

**Après en avoir délibéré**  
**et voté à l'unanimité**

**DECIDE**

- 1° - d'acheter un bon d'achat de 80,00 € auprès de Cora à Dorlisheim qui sera remis au Père Robert lors de son jubilé du 21 juin 2015 dont la dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- 2 - de transmettre la présente à :
  - Monsieur le Sous - Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
  - Madame la Trésorière de Mutzig.

**Pour extrait conforme**



**Le Maire,**  
  
P.d.: l'Adjointe-Déléguée  
Mme. Danielle BALDENSPERGER

#### Point 4 : Divers

**Divers points ont été abordés lors de la réunion informelle qui a eu lieu en début de réunion dès 20 h 00 et après la fin de la séance officielle du Conseil Municipal du 8 juin 2015, comme suit :**

- ✓ Point sur l'intervention des pompiers du 7 juin 2015 (enfant laissé dans voiture lors du marché aux puces)
- ✓ Point sur les travaux en cours au niveau du service technique
  - ✓ Aire de jeux, rue du Docteur Schweitzer,
  - ✓ Salle des Sports : Planning d'utilisation par le SIVU,
  - ✓ Panneau d'affichage en Mairie,
  - ✓ Complexe sportif et culturel : commission de sécurité (avis favorable),
  - ✓ Cahier des charges pour le nettoyage des locaux des différents bâtiments,
  - ✓ Entreprise SCHILLINGER
- ✓ Point sur le nettoyage des trottoirs : faut-il faire appel une fois par an à une société de balayage ?
- ✓ Point sur l'Impasse Mühlmatten – travaux de voirie,
- ✓ Point sur le passage de l'écluse 12, rue du Général de Gaulle, (devis EUROVIA et BEYER)
- ✓ Point sur le revêtement de la Place des Sports au droit de la propriété de Mme HUCK Paulette,
- ✓ Point sur la fête du village dénommée « Fête de la Bretzel » et initiée par l'Association locale « Gresswiller en Fête »
- ✓ Point sur le projet d'aménagement d'un nouveau parking à la Gare – projet cofinancé par SNCF 25 % - 35,75% par la Région et 37,50% par la Commune,
- ✓ Point sur la téléphonie en Mairie (proposition CORIOLIS) devis accepté sur le contrat locatif
- ✓ Point sur la possibilité d'utilisation une partie de l'enceinte où est installée la fosse de rétention d'eau du complexe, rue Curie, à côté du berger école.
- ✓ l'intervention des pompiers du 7 juin 2015 (enfant laissé dans voiture lors du marché aux puces)
- ✓ Point sur les travaux en cours au niveau du service technique